

INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LES ECOLES SITUEES DANS LA  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CHATEAU-GONTIER**

---

**PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :**

**100% des transports pour une séance annuelle par classe**

**Procédure à suivre :**

- 1) **Vous procédez vous-mêmes aux réservations de cars auprès du transporteur de votre choix.**
- 2) Dans les limites de la subvention qui lui est versée par la communauté de communes, l'association Atmosphères 53 prend à sa charge **UN SEUL** déplacement annuel par classe.

**Atmosphères 53 vous remboursera sur justificatif 1 déplacement annuel par classe.**

- 3) Vous aurez à régler après les séances, sur factures, le prix des places au cinéma Le Palace de Château-Gontier, ainsi que les frais de transport.